### Demandes prébudgétaires 2021-2022



### **Table des matières**

Présentation de l'Association des fabricants et détaillants de l'industrie de la cuisine du Québec (AFDICQ)	1
État de situation de l'industrie de la cuisine du Québec	2
Prévoir un ralentissement de l'industrie de la construction	4
Mettre en place un crédit d'impôt à la rénovation résidentielle	4
Élargir le crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement (pour inclure le design d'aménagement)	6
Contribuer à l'achat local	6
Soutenir les entreprises qui souhaitent développer leur pôle de commercialisation numérique	6
Soutenir les initiatives d'associations qui mettent de l'avant les produits manufacturiers québécois te que le sceau « Signée Québec»	elles 7
Moderniser les industries manufacturières	8
Bonifier le crédit d'impôt pour investissement	8
Appliquer le crédit d'impôt au développement des affaires électroniques au secteur Manufacturier	9
Financer l'implantation de la machinerie	10
Combler la pénurie de main-d'œuvre	11
Contribuer à garder nos ressources expérimentées en poste	11
Explorer de nouvelles avenues de solution	11
Conclusion	13

# Présentation de l'Association des fabricants et détaillants de l'industrie de la cuisine du Québec (AFDICQ)

L'Association des fabricants et détaillants de l'industrie de la cuisine du Québec (AFDICQ) est une organisation regroupant quelque 230 membres, dont une centaine de manufacturiers et détaillants d'armoires de cuisine et de salle de bain ayant à cœur le milieu manufacturier québécois.

Née en 1981 de la fusion entre deux associations partageant des buts communs, l'AFDICQ est la seule organisation représentant ce secteur de l'économie québécoise. L'objectif de l'AFDICQ est de participer au succès des industries spécialisées en armoire de cuisine et de salle de bain et en ébénisterie. Aujourd'hui, le travail effectué par les membres de l'AFDICQ représente 75 % de la production québécoise annuelle de l'industrie de l'armoire de cuisine.

Depuis 2015, l'AFDICQ a entrepris un virage important afin de faire croître davantage son industrie en réalisant une vaste *Étude de marché* qui lui a permis d'identifier les défis et les occasions de croissance pour les prochaines années auprès des consommateurs, des spécificateurs et des manufacturiers afin d'élaborer un nouveau plan de positionnement public.

Il est important de souligner que ce sont plus de 1 000 entreprises québécoises réparties dans toutes les régions du Québec qui soutiennent près de 14 000 emplois dans un secteur en pleine croissance. Les perspectives du marché de l'armoire de cuisine et la qualité des produits d'ici en font une industrie innovante et productive qui pourrait prendre d'importantes parts de marché en Amérique du Nord en recevant l'appui gouvernemental stratégique pour le faire.

Selon l'Étude de marché réalisée en 2015, cette industrie génère des retombées économiques de 1,8 milliard de dollars par année et pourrait connaître davantage de croissance et de richesses pour les prochaines années en investissant et en innovant davantage dans les expertises technologiques de production, dans les ressources spécialisées en design, dans les logiciels 3D de design et de production et dans la commercialisation et l'exportation de ses produits.

### État de situation de l'industrie de la cuisine du Québec

Alors que l'industrie de la cuisine du Québec se portait relativement bien et qu'elle connaissait une croissance continue depuis quelques années, cette dernière a subi la crise sanitaire de plein fouet, à l'instar de l'ensemble de l'économie québécoise. Notre secteur a cependant rapidement repris pied lors de la reprise des activités sur les chantiers de construction et a même connu une activité supérieure à celle enregistrée en 2019 pour la période estivale.

Cette croissance continue de l'activité au sein de notre secteur est liée à différents phénomènes qui touchent les consommateurs. Premièrement, nous notons une explosion des tendances des cuisines nouvelles et des matériaux nouveaux, les Québécois et Québécoises étant de plus en plus nombreux à vouloir doter leur propriété d'une cuisine moderne et au goût du jour. Deuxièmement, de plus en plus de gens souhaitent aussi personnaliser leur cuisine et l'adapter à leurs besoins et usages. Le confinement a d'ailleurs renforcé cette volonté de personnalisation de la cuisine et a poussé le consommateur à investir dans la rénovation résidentielle avec le budget généralement alloué aux voyages et aux loisirs divers.

Encore que l'industrie de la cuisine du Québec semble bien se porter à première vue, de nombreux enjeux demeurent et les entrepreneurs de notre secteur s'apprêtent à faire face à de nouveaux défis. C'est pourquoi nous exposons ces problématiques et souhaitons soumettre au Gouvernement du Québec des pistes de solutions efficaces et concrètes.

Les enjeux de notre industrie sont multiples et variés.

Depuis plusieurs années, l'industrie manufacturière québécoise des armoires de cuisine souffre de la variation de la devise canadienne qui provoque la hausse des coûts des matériaux importés et la baisse de la compétitivité des produits québécois sur le marché international. Notre industrie a cependant su s'adapter à cette instabilité du cours du dollar canadien en favorisant le développement de nouveaux produits qui se démarquent de la concurrence étrangère par leur qualité et leur design unique.

Partout, dans tous les salons de commerçants et expositions, les consommateurs et les clients étrangers soulignent la capacité de production efficace et rapide, le rapport qualité-prix et la qualité du produit fini. Cependant, comme le révèle le rapport synthèse de l'Étude de marché, « la principale faiblesse des manufacturiers québécois, selon les entrepreneurs ; les cuisinistes doivent investir dans la machinerie performante ».

La rencontre entre la créativité et la capacité de production de produits sur mesure ne peut se faire sans l'acquisition de nouvelles capacités technologiques et de ressources humaines bien formées.

Or, recruter des designers industriels est une difficulté majeure pour l'ensemble de l'industrie. Parmi les raisons expliquant ce problème, notons la formation, la perception peu attrayante du domaine d'activité et la rémunération. La pénurie de main-d'œuvre force les entreprises à investir davantage dans la robotisation et la technologie sans avoir les ressources pour les opérer. Aussi, à cause de cette situation, les entreprises doivent souvent former elles-mêmes leurs nouvelles ressources. Ainsi, une part importante des énergies est consacrée à former sur place des employés, voire des ébénistes, pour effectuer la programmation des capacités de production. Cet effort stratégique n'est hélas aucunement reconnu par les programmes de soutien à la main-d'œuvre des différents paliers de gouvernement.

La seule façon, selon nous, de demeurer compétitif est d'investir davantage dans le design technologique et les outils informatiques. Il serait opportun que le Gouvernement du Québec trouve une façon ou de nouvelles modalités pour encore mieux aider l'industrie. Nous faisons d'ailleurs quelques recommandations en ce sens dans le présent mémoire.

Les petites et moyennes entreprises de l'industrie de la cuisine du Québec subissent la concurrence d'une grande enseigne étrangère qui propose à la clientèle québécoise des alternatives à bas coûts en matière de mobilier de cuisine et de salle de bain. On pense notamment à l'ouverture d'un magasin de l'enseigne IKEA à Québec qui a permis à la multinationale de pénétrer le marché de l'est du Québec. Il s'agit pour l'instant seulement du géant suédois, mais d'autres pourraient s'y ajouter. L'implantation de ce type d'enseigne menace grandement les petites et moyennes entreprises qui forment la majeure partie des fabricants et fournisseurs de l'industrie de la cuisine au Québec.

C'est pourquoi nous pensons qu'il serait opportun d'appuyer davantage notre secteur pour faire face à la concurrence des multinationales. Le soutien à l'exportation pour les PME et la promotion de l'achat local sont des avenues que nous suggérons au Gouvernement du Québec d'explorer.

Pour nous, il est indéniable qu'il faut agir pour assurer une croissance soutenue de l'industrie de la cuisine québécoise. C'est l'objectif poursuivi par les recommandations que nous vous soumettons.

### Prévoir un ralentissement de l'industrie de la construction

### Mettre en place un crédit d'impôt à la rénovation résidentielle

Depuis l'autorisation de la reprise des chantiers de construction en avril dernier, les carnets de commandes des entrepreneurs et des détaillants n'ont cessé de se remplir et l'on a même observé une activité supérieure à celle de l'année 2019 pour la période estivale en ce qui concerne l'industrie de la cuisine. Cependant, nous appréhendons un essoufflement de l'investissement dans la construction résidentielle au cours des prochains mois.

En effet, bien que certaines prévisions économiques pour l'année 2021 prévoient une nette augmentation des dépenses des ménages en rénovation résidentielle<sup>1</sup>, on craint que cette poussée ne se reflète pas sur l'industrie de la cuisine et soit limitée aux rénovations de type écoénergétique. À cet égard, des mesures ont été annoncées par le gouvernement fédéral et certaines villes comme Montréal pour soutenir économiquement les propriétaires dans leurs rénovations permettant des économies d'énergies.

L'AFDICQ souhaite donc que le Gouvernement du Québec anticipe la baisse d'activité en mettant en place un incitatif fiscal pour maintenir la vitalité du secteur de la rénovation résidentielle tout en accélérant la relance économique du Québec en soutenant l'achat local.

En effet, en proposant un crédit d'impôt à la rénovation résidentielle sous des conditions telles que l'enregistrement de l'entrepreneur ou de la compagnie de construction auprès de la Régie du bâtiment du Québec et la nécessité d'utiliser des matériaux produits en majeure partie au Québec, on favorise la relance économique de la province tout en donnant un « coup de pouce » aux PME qui font face à la concurrence féroce des grandes enseignes étrangères installées au Québec.

Au-delà du soutien à l'industrie de la construction que ce programme permettrait d'offrir, les retombées économiques d'une telle mesure pourraient être conséquentes lorsque l'on envisage l'embauche de travailleur.se.s, l'enrichissement des PME québécoises et l'augmentation de la valeur des biens immobiliers engendrés par les travaux de rénovation effectués.

Aussi, en obligeant le consommateur à faire affaire avec un entrepreneur qualifié pour la réalisation de ses travaux et à faire appel à des services de proximité, le crédit d'impôt à la rénovation résidentielle permet de faire ressurgir un pan de l'économie souterraine et aussi de réduire l'empreinte écologique des Québécois.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Prévisions économiques 2020-2021 publié par l'APCHQ en décembre 2020, <a href="http://bit.ly/37pzMAT">http://bit.ly/37pzMAT</a>, consulté le 16 décembre 2020

De plus, nous souhaitons qu'une telle mesure s'adresse également aux propriétaires d'immeubles locatifs souhaitant rénover leurs unités en tout ou en partie. Le Québec est la province comptant le plus de logements locatifs au Canada, soit près de 866 600 unités appartenant à de nombreux petits locataires. Cependant, il s'agit aussi du parc locatif le plus vieux au pays avec près d'un logement locatif sur trois qui nécessite des rénovations.<sup>2</sup>

C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'un crédit d'impôt à la rénovation résidentielle qui serait accessible aux propriétaires de biens en location inciterait ces derniers à réaliser les travaux nécessaires pour remettre à neuf leurs unités et ainsi améliorer l'état général des logements locatifs dans l'ensemble du Québec. Il s'agit là d'une revendication faite depuis longtemps par la CORPIQ<sup>3</sup>. Ce crédit d'impôt pourrait donc à la fois profiter aux propriétaires en demande et aux entrepreneurs craignant un essoufflement de la consommation dans les mois à venir.

Dans le passé, le Québec a connu différentes moutures du crédit d'impôt à la rénovation résidentielle, dont le programme LogiRénov qui fut en vigueur d'avril 2014 à juillet 2015. Ce crédit d'impôt fut bénéfique à la fois pour les propriétaires effectuant des rénovations et pour les entreprises œuvrant dans les domaines concernés.

En 2009, le gouvernement fédéral avait lui aussi opté pour une mesure similaire en créant le « Home Renovation Tax Credit (HRTC) » alors que le contexte économique post-crise financière était similaire à celui que nous connaîtrons suite à la crise sanitaire. À l'époque, ce programme s'est avéré extrêmement populaire et efficace. Près de 3 millions de Canadiens en ont bénéficié et il a généré une augmentation de 12 % des dépenses en rénovation résidentielle, soit près de 4,3 milliards de dollars en activité économique.

Plus récemment, la province de Terre-Neuve-et-Labrador a mis en place un programme chiffré à 30 millions de dollars appelé « Residential Construction Rebate Program » qui pourrait inspirer le gouvernement québécois. Il consiste en un rabais de 25 % (d'un maximum de 10 000 \$) sur le montant total d'un projet de rénovation dans la résidence principale.

L'AFDICQ se joint donc à de nombreux autres acteurs du secteur de la construction ayant fait cette demande. Selon nous, il serait en effet intéressant que le Gouvernement du Québec mette en place un crédit d'impôt tel qu'envisagé dans le passé et ailleurs au Canada et voie à l'optimiser en ajustant les dates de son application en fonction du cycle de production de l'industrie et de la période creuse qui est à prévoir entre octobre 2021 et mars 2022.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Remarques et recommandations de l'APCHQ dans le cadre des consultations prébudgétaires du Gouvernement du Québec 2021-2022, https://bit.ly/34jX0GM, consulté le 16 décembre 2020

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Pétition pour de meilleures conditions de rénovation, tiré du site de la CORPIQ, <a href="https://bit.ly/3ahcUW5">https://bit.ly/3ahcUW5</a>, consulté le 16 décembre 2020

# Élargir le crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement (pour inclure le design d'aménagement)

Le Gouvernement du Québec reconnaît que le design industriel est une activité qui « améliore la compétitivité des produits (et permet de) générer un maximum de retombées économiques au Québec<sup>4</sup> ».

Le gouvernement définit le design industriel comme étant « (un) instrument essentiel (qui) peut faire toute la différence entre le succès et l'échec (d'un) produit. Il permet (...) de concevoir des produits qui satisfont aux besoins des consommateurs et s'intègrent bien à leur environnement<sup>5</sup> ».

C'est là une définition qui semble parfaitement représenter les activités des cuisinistes que représente l'AFDICQ.

Malheureusement, malgré la portée importante qu'a l'industrie de la cuisine pour l'économie du Québec, cette dernière n'est pas admissible à ce crédit d'impôt. Les activités de design d'aménagement sont spécifiquement exclues. Or, l'étendue de ce crédit d'impôt à notre industrie permettrait de mettre en relief l'ingéniosité des designers industriels québécois dans l'élaboration des armoires de cuisine et de salle de bain.

L'AFDICQ demande donc au Gouvernement du Québec d'élargir la portée du crédit d'impôt pour le design industriel au design d'aménagement pour répondre aux besoins spécifiques de l'industrie de la fabrication d'armoires de cuisine et de salle de bain.

#### Contribuer à l'achat local

# Soutenir les entreprises qui souhaitent développer leur commercialisation numérique

La crise sanitaire et le confinement ont mis en exergue les limites de l'achat local et démontré la nécessité pour les manufacturiers québécois de développer une vitrine numérique de leur savoirfaire unique. La pandémie actuelle limitant les interactions entre les entreprises manufacturières et les détaillants et entre les détaillants et les clients, la commercialisation en ligne et la numérisation des fonctions marketing doivent faire figure de priorités pour notre industrie.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement (volet Design industriel), tiré du site du MEI, <a href="http://bit.ly/2r5VrvS">http://bit.ly/2r5VrvS</a>, consulté le 3 décembre 2020

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Tiré du site du MEI, <a href="http://bit.ly/2RrH5kd">http://bit.ly/2RrH5kd</a>, consulté le 3 décembre 2020 Association des fabricants et détaillants de l'industrie de la cuisine du Québec Demandes prébudgétaires 2021-2022

Au Québec, moins d'une entreprise sur dix utilise un site transactionnel ou un site Web de tierces parties pour vendre ses produits ou services en ligne. D'ailleurs, une enquête réalisée auprès de nos membres nous a permis de faire le constat que le taux d'adoption de solutions numériques commerciales est très faible au sein du secteur des armoires de cuisine.

C'est pourquoi nous pensons que des mesures doivent être mises en place par le Gouvernement du Québec afin d'encourager et de soutenir les entreprises qui décident de prendre le virage vers la commercialisation numérique. Ces mesures doivent rendre plus accessible le développement de sites transactionnels pour les entreprises québécoises et permettre à ces dernières de produire du contenu virtuel et promotionnel s'adressant directement aux consommateurs locaux et internationaux.

L'AFDICQ demande donc au Gouvernement du Québec de soutenir les manufacturiers québécois dans le développement de solutions numériques permettant la commercialisation et la promotion de leurs produits en ligne.

En matière de retombées économiques pour le Québec, les mesures de soutien de la commercialisation numérique des entreprises du secteur de la cuisine devraient contribuer à favoriser l'achat local et à réduire la concurrence entre les petites et moyennes entreprises québécoises et les géants étrangers implantés sur le territoire en permettant la mise en contact direct entre le détaillant et le consommateur. La mise en place de plateformes numériques de vente favoriserait également les exportations par l'amélioration de l'accessibilité des catalogues de produits d'entreprises québécoises pour les consommateurs et détaillants étrangers.

# Soutenir les initiatives d'associations qui mettent de l'avant les produits manufacturiers québécois telles que le sceau « Signée Québec »

Depuis le début de la crise sanitaire et économique, le Gouvernement du Québec a démontré sa volonté de promouvoir l'économie locale et de mettre en valeur les produits d'ici. Nous pensons bien sûr à l'initiative du « Panier bleu » qui a permis de mettre en contact des consommateurs avec des producteurs et détaillants québécois, mais aussi au soutien supplémentaire de 2,5 millions de dollars à Aliments du Québec pour faire mousser sa campagne publicitaire qui a été annoncé en octobre dernier par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Au sein de l'AFDICQ, nous croyons au potentiel et en la qualité des produits fabriqués au Québec et souhaitons également faire valoir ces derniers. En créant le sceau « Signée Québec – Cuisine et Salle de bain », nous voulons positionner et promouvoir le savoir-faire québécois et favoriser l'achat local et régional. L'objectif de la démarche que nous lançons est de faire connaître ces produits en soulignant le dynamisme, le professionnalisme et la qualité des produits d'ici.

Au début du mois de novembre, le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, a fait savoir, lors de notre Assemblée générale annuelle à laquelle il a assisté, que l'AFDICQ bénéficierait d'un soutien financier de la part du gouvernement dans le cadre du déploiement du Sceau « Signée Québec — Cuisine et Salle de bain ».

Nous pensons que le secteur manufacturier est un joueur incontournable de la relance économique du Québec et qu'à ce titre, ce dernier doit bénéficier d'appuis récurrents de la part du gouvernement pour optimiser ses efforts de promotion de l'achat local et de valorisation des produits d'ici.

C'est pourquoi l'AFDICQ demande au Gouvernement du Québec de soutenir davantage les initiatives de promotion de produits fabriqués au Québec, comme l'initiative « Signée Québec – Cuisine et salle de bain ».

### Moderniser les industries manufacturières

### Bonifier le crédit d'impôt pour investissement

Si les fabricants et détaillants de l'industrie de la cuisine utilisent et apprécient le crédit d'impôt pour investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation (généralement appelé crédit d'impôt pour investissement), ils sont également d'avis que celui-ci peut être amélioré substantiellement. L'objectif du crédit d'impôt est l'augmentation des investissements privés, ceux-ci ayant un effet direct, rapide et important sur la productivité des entreprises. Pour nos membres, investir dans ces équipements permet également de faire face à la pénurie de main-d'œuvre qui touche le secteur.

Rappelons qu'une entreprise admissible peut le demander à l'égard des frais admissibles qu'elle a engagés en excédent de 12 500 \$. Le taux du crédit d'impôt évolue selon la taille de l'entreprise (selon la valeur de son capital versé ; de 0 \$ à 250 M\$, de 250 M\$ à 500 M\$ et lorsque supérieure à 500 M\$) et selon son emplacement géographique.

Il existe plusieurs façons de bonifier le crédit d'impôt pour investissement.

Deux aspects du crédit d'impôt tel qu'il existe aujourd'hui s'attirent les principales critiques des membres de l'AFDICQ : le critère spécifiant que l'équipement doit être neuf au moment de son acquisition et les critères en ce qui a trait aux dates de commande, d'acquisition et d'installation.

Nos membres sont en accord avec le postulat gouvernemental selon lequel les investissements en matériel de fabrication et de transformation entraînent des augmentations de productivité. Par contre, nous nous inscrivons en faux avec l'obligation que ce matériel soit neuf au moment de son acquisition. Il nous apparait évident qu'un équipement acquis de seconde main aura

également un effet positif sur la productivité des opérations. Si ce n'était pas le cas, l'entreprise ne l'achèterait tout simplement pas.

D'autre part, le calendrier fiscal n'est pas adapté au processus d'évaluation des équipements nécessaires, d'acquisition (souvent à l'étranger), d'adaptation, de paiement d'un acompte, de transport, d'installation et de paiement final. Comme c'est un processus qui s'étend généralement sur plusieurs mois (voire années), certains de nos membres ont eu la mauvaise surprise d'apprendre que certaines factures étaient refusées parce qu'elles étaient « en dehors de l'exercice financier ». D'autres, découragés par la complexité des procédures et l'impossibilité de soumettre leur achat au calendrier dicté par la procédure de demande de remboursement, décident tout simplement de ne pas recourir au crédit d'impôt à l'investissement.

L'AFDICQ demande donc de bonifier le crédit d'impôt pour investissement :

- en abolissant le critère selon lequel l'équipement doit être neuf au moment de son acquisition;
- en modifiant les critères en ce qui a trait aux dates de commande, de paiement du dépôt, d'acquisition et d'installation pour faire en sorte qu'il soit possible que le crédit soit fractionné sur deux années fiscales;
- en doublant le taux de base du crédit d'impôt (actuellement 4 %);
- en réduisant le montant du seuil des frais à 7 500 \$; il est actuellement de 12 500 \$.

# Appliquer le crédit d'impôt au développement des affaires électroniques au secteur manufacturier

Le crédit d'impôt au développement des affaires électroniques (CDAE), chapeauté par Investissement Québec, permet aux entreprises admissibles œuvrant dans le domaine des TI d'obtenir un crédit maximal de 25 000 \$ par employé admissible, et ce, annuellement.

Alors qu'Investissement Québec affirme que le crédit d'impôt « vise également à consolider le développement des TI dans l'ensemble du Québec (...) et à soutenir la croissance des entreprises québécoises de tous les secteurs d'activité qui désirent améliorer leur efficience et leur productivité <sup>6</sup> », cet objectif ne semble pas être atteint.

En effet, telle qu'elle est actuellement, la mesure favorise les entreprises du domaine de la conception de systèmes informatiques et de l'édition de logiciels, souvent établies dans les grandes villes, au détriment d'entreprises manufacturières qui sont établies dans toutes les régions du Québec.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques, Investissement Québec, Direction des mesures fiscales, Décembre 2018, <a href="http://bit.ly/367agNA">http://bit.ly/367agNA</a>, consulté le 2 décembre 2019.

Selon nous, il n'y a aucune raison de limiter l'accès au CDAE à des entreprises qui en ont peu ou n'en ont pas besoin et qui sont en grande partie des entreprises étrangères qui renvoient leurs profits dans des compétences extérieures plutôt que des entreprises québécoises.

La numérisation et l'automatisation des procédés technologiques sont essentielles à la pérennité du secteur manufacturier québécois et nos entreprises ont à cœur d'entamer ce virage technologique afin de faire face aux défis du manufacturier 4.0.

C'est pourquoi l'AFDICQ demande d'élargir la portée du crédit d'impôt au développement des affaires électroniques au secteur manufacturier.

### Financer l'implantation de la machinerie

L'évolution des produits, le contrôle de la qualité et la réduction des coûts de production passent par l'innovation. Au Québec, l'industrie de la cuisine a fait de nombreux efforts sur le plan de la numérisation et de la robotisation de ses processus de fabrication.

Plusieurs activités ou programmes gouvernementaux contribuent à rendre intéressantes l'acquisition d'équipements de pointe et l'implantation de pratiques d'affaires permettant des gains de productivité (le financement des audits 4.0, notamment).

Dans la même lignée, le Programme PME en action – volet Appui à la productivité des PME « vise à accroître le niveau de productivité des entreprises du Québec, afin de rehausser la compétitivité et d'accélérer la croissance des entreprises<sup>7</sup> ».

À ce titre, le programme prend la forme d'une contribution non remboursable pouvant atteindre 40 % des dépenses admissibles du projet, jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par projet.

Malheureusement, les activités liées à la fonction ressources humaines ne sont pas admissibles. Pourtant, la formation de la main-d'œuvre est primordiale dans la réussite de toute activité de modernisation.

Une fois les outils de production trouvés et achetés, il faut les tester, les adapter, former le personnel à l'utilisation de ces derniers et parfois même adapter la culture et le modèle d'affaires de l'entreprise. L'ensemble de ces éléments coûtent deux à trois fois plus cher que l'équipement lui-même.

L'AFDICQ demande donc de rendre les activités reliées à la fonction « ressources humaines » admissibles au Programme PME en action — volet Appui à la productivité des PME.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Tiré du site Internet du ministère de l'Économie et de l'Innovation, <a href="http://bit.ly/389370k">http://bit.ly/389370k</a>, consulté le 2 décembre 2019.

À titre d'exemple, le volet *Expansion des entreprises et productivité* du programme *Croissance économique régionale par l'innovation* administré par Développement économique Canada pour les régions du Québec inclut ce type de frais.

### Combler la pénurie de main-d'œuvre

La pénurie de main-d'œuvre est la plus importante difficulté organisationnelle à laquelle nos membres font face au quotidien et la pandémie de COVID-19 a aggravé la situation.

### Contribuer à garder nos ressources expérimentées en poste

Le gouvernement semble reconnaître que c'est là une avenue de solution à la crise de la pénurie de main-d'œuvre. C'était la motivation derrière l'annonce du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière dans le plus récent budget.

Le gouvernement devrait maintenant bonifier les modalités des crédits d'impôt sur la masse salariale pour les travailleurs de 60 ans et plus. Cela ferait en sorte qu'un nombre grandissant de travailleurs expérimentés demeurent en situation d'emploi.

Par ailleurs, plusieurs de ces travailleurs pourraient vouloir choisir de rester en emploi, mais seulement à temps partiel. Une façon de contribuer à ce que les entreprises acceptent mieux cette option serait que le gouvernement calcule dorénavant les réductions de charges sociales pour les travailleurs de 60 ans et plus sur la masse salariale globale de l'ensemble des travailleurs de 60 ans et plus, et non sur chaque employé individuellement.

L'AFDICQ demande donc de bonifier les modalités des crédits d'impôt sur la masse salariale pour les travailleurs et que les réductions de charges sociales pour les travailleurs de 60 ans et plus soient calculées sur la masse salariale globale de l'ensemble des travailleurs de 60 ans et plus.

#### Explorer de nouvelles avenues de solution

Qu'il s'agisse de travailleurs spécialisés ou de main-d'œuvre peu qualifiée, l'entièreté de nos membres font face dans l'immédiat à une pénurie de main-d'œuvre et de compétences qui a été aggravée par la pandémie de COVID-19. Il est important de s'attaquer rapidement à cette problématique, car le manque de travailleurs entrave la croissance et limite la capacité des manufacturiers à innover et à investir dans la technologie nécessaire pour rester compétitifs à l'avenir.

Nous savons que le Gouvernement du Québec est attentif à la question de la pénurie de maind'œuvre dans le domaine manufacturier et que différentes avenues sont étudiées pour faire face à ce fléau. Les mesures mises en place dans le cadre de l'initiative de la « Grande corvée » ainsi que l'annonce récente du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité, Jean Boulet, concernant le nouveau Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF) d'un montant de 114,6 M\$ prouvent cette volonté du gouvernement de mettre en place des politiques structurelles accompagnées de budgets conséquents pour résoudre cette problématique qui s'étend à de nombreux secteurs.

Nous restons cependant convaincus que cette problématique doit faire l'objet d'attention supplémentaire si l'on veut que les solutions envisagées par le gouvernement aient un impact conséquent et immédiat sur la réalité vécue par nos petites et moyennes entreprises qui souhaitent grandir, mais qui font face à une impasse.

L'AFDICQ demande donc au gouvernement de bonifier les différents programmes apportant des solutions à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur manufacturier :

- Financer les organismes communautaires œuvrant à l'intégration des immigrants dans la société québécoise;
- Soutenir davantage les actions menées dans toutes les régions du Québec pour attirer des personnes immigrantes;
- Augmenter le montant des sommes remboursables aux entreprises dans le cadre de campagne de recrutement à l'étranger.

### Conclusion

Ce présent document représente une voie à suivre pour le Gouvernement du Québec afin d'assurer une croissance soutenue à l'industrie de la cuisine québécoise. Les demandes exposées dans ce document sont raisonnables, n'engagent que très peu de fonds gouvernementaux et permettront à l'industrie de se maintenir parmi les plus profitables de l'économie québécoise, contribuant ainsi à l'amélioration de la balance commerciale nationale.

Il est donc nécessaire que le gouvernement soutienne ce secteur, notamment en l'aidant dans sa mise à jour technologique. Notre industrie représente des emplois de qualité, est présente dans presque toutes les régions du Québec et procure une visibilité importante aux entreprises de chez nous sur le marché américain.

Afin de maintenir ces bons emplois et d'assurer la compétitivité des entreprises manufacturières québécoises, notamment par la modernisation de leurs installations, l'AFDICQ fait ces recommandations au ministère des Finances dans le cadre des présentes représentations prébudgétaires :

- Anticiper la baisse d'activité en mettant en place un incitatif fiscal pour maintenir la vitalité du secteur de la construction résidentielle tout en accélérant la relance économique du Québec en soutenant l'achat local;
- Élargir la portée du crédit d'impôt pour le design industriel au design d'aménagement pour répondre aux besoins spécifiques de l'industrie de la fabrication d'armoires de cuisine et de salle de bain;
- Soutenir les manufacturiers québécois dans le développement de solutions numériques permettant la commercialisation et la promotion de leurs produits et services en ligne;
- Soutenir davantage les initiatives de promotion de produits fabriqués au Québec, comme l'initiative « Signée Québec Cuisine et salle de bain »;
- Bonifier le crédit d'impôt pour investissement :
  - En abolissant le critère à l'effet que l'équipement doit être neuf au moment de son acquisition;
  - En modifiant les critères en ce qui a trait aux dates de commande, de paiement du dépôt, d'acquisition et d'installation pour faire en sorte qu'il soit possible que le crédit soit fractionné sur deux années fiscales;
  - En haussant le taux de base du crédit d'impôt (actuellement de 4 %);
  - En réduisant le montant du seuil des frais à 7500 \$; il est actuellement de 12500 \$.
- Élargir la portée du crédit d'impôt au développement des affaires électroniques au secteur manufacturier;
- Rendre les activités reliées à la fonction « ressources humaines » admissibles au Programme PME en action volet Appui à la productivité des PME;

- Bonifier les modalités des crédits d'impôt sur les charges de masse salariale pour les travailleurs et calculer les réductions de charges sociales pour les travailleurs de 60 ans et plus sur la masse salariale globale de l'ensemble des travailleurs de 60 ans et plus;
- Bonifier les différents programmes apportant des solutions à la pénurie de maind'œuvre dans le secteur manufacturier :
  - Financer les organismes communautaires œuvrant à l'intégration des immigrants dans la société québécoise;
  - Soutenir davantage les actions menées dans toutes les régions du Québec pour attirer des personnes immigrantes;
  - Augmenter le montant des sommes remboursables aux entreprises dans le cadre de campagne de recrutement à l'étranger.